

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mme AMARE Mélanie, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie
En exercice	21	
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	1	
Votants	18	
Dont pour	18	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
Etaients excusés : Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, Mme FERRANDO Chantal, M. LABROSSE Pierre (Pouvoir à Mme PLANTE Michèle), Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie		
Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick		

N°2022-E5 : PARTENARIATS – ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE CONVENTION TERRITOIRALE GLOBALE

RAPPORT

Mme la Présidente expose au comité syndical les dispositions de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et l'Etat, qui incitent les Caisses des allocations familiales (Caf) à s'engager dans la conclusion de Conventions territoriales globales (Ctg) avec les collectivités locales.

Le dispositif des Ctg relève d'une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf – tant financières qu'en matière d'ingénierie - au service d'un projet de territoire, afin de délivrer aux familles, une offre de service complète, innovante et toujours plus qualitative.

La Ctg poursuit un double objectif :

- S'accorder sur un projet social de territoire, adapté aux besoins de ses habitants, sur la base d'un diagnostic partagé ;
- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions, sur un territoire, en partenariat étroit avec des Collectivités territoriales.

La Ctg devient donc désormais le socle de toute relation contractuelle entre la Caf et les collectivités locales. Elle définit des orientations et objectifs partagés sur plusieurs années.

Cette évolution embarque de nouvelles modalités de financement.

En effet, des « bonus territoire », complémentaires aux Prestations de services, seront désormais payés directement aux gestionnaires de service(s) et/ou d'équipement(s), et vont se substituer aux financements du Contrat enfance jeunesse (Cej) arrivés à leur terme.

Cette nouvelle modalité de financement modifiera donc également la relation contractuelle qui unit les Associations et les Collectivités locales.

En qualité de structure gestionnaire de services, le Syndicat des écoles n'est pas directement impacté par ces nouvelles dispositions mais demeure un des partenaires majeurs de la Ctg pour l'exercice des compétences enfance jeunesse sur le territoire intercommunal.

La présente délibération vise à engager la collectivité dans cette démarche pilotée par la Communauté de communes des Luys en Béarn et la CAF 64 en vue de signer une Ctg.

Au vu de ce qui précède, Mme la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'intégrer la collectivité dans la démarche de la Convention territoriale globale,
- de l'autoriser à signer ladite convention.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement de la collectivité dans la démarche de Convention territoriale globale,

AUTORISE Mme la Présidente à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de communes des Luys en Béarn et autres partenaires, la future Convention territoriale globale,

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

